

Protection et sûreté des personnes en situation de handicap pendant la pandémie de coronavirus: prise de position (situation 30 mars 2021)

Contenu

1.	Vivre la solidarité dans toutes les phases de la pandémie.....	2
2.	Assistance et soutien aux personnes en situation de handicap.....	2
3.	Des informations accessibles et exploitables pour toutes et tous	3
4.	Pas de discriminations d'accès aux ressources médicales.....	3
5.	Pour une vaccination prioritaire et accessible	4
6.	Pas de verrouillage des institutions	5
7.	Un oui clair à l'obligation de port du masque sauf exceptions	5
8.	La santé psychique en dépit de la pandémie	6
9.	Pas de discrimination sur le lieu de travail	6
10.	Pour une solidarité internationale	7

Quelque [1.7 million de personnes vivent avec un handicap](#) en Suisse. Parmi elles, de nombreuses personnes en situation de handicap et/ou vivant avec une maladie chronique sont particulièrement exposées au risque de contracter le COVID-19. Certaines vivent avec des maladies préexistantes, d'autres ont une faiblesse immunitaire. De ce fait, une contamination au COVID-19 peut avoir de graves conséquences sur leur santé à long terme, voire leur être fatale. C'est pourquoi AGILE.CH, en tant que faîtière de 40 organisations de personnes avec handicap, soutient les mesures prises par le Conseil fédéral et les cantons pour endiguer la pandémie.

Les personnes en situations de handicap sont aussi confrontées à des obstacles et des inégalités supplémentaires dans tous les domaines de la vie, depuis l'émergence de la pandémie. En ratifiant la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Suisse s'est engagée à garantir la protection et la sûreté des personnes en situation de handicap dans les situations de risque ([art. 11 CDPH](#)) et à leur assurer un accès égal et sans barrière aux soins de santé ([art. 25 CDPH](#)). Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, la Suisse est donc tenue de prendre des dispositions spécifiques aux personnes handicapées, afin de respecter leur droit à la protection et à la sûreté durant la pandémie. Il est essentiel que l'égalité des personnes en situation de handicap soit garantie, même en temps de crise!

La présente prise de position contient dix exigences concrètes visant à améliorer la situation des personnes en situation de handicap pendant la crise du COVID-19. Ce document a été élaboré par AGILE.CH, faîtière de 40 organisations d'entraide représentant un large éventail de groupes de personnes en situation de handicap¹.

¹ Ce document a été adopté par le comité d'AGILE.CH en séance du 19 décembre 2020 et mis à jour le 30 mars 2021

1. Vivre la solidarité dans toutes les phases de la pandémie

Pour les personnes à risque, parmi lesquelles on compte de nombreuses personnes en situation de handicap et atteintes d'une maladie chronique, il est particulièrement important que les mesures visant à contenir la pandémie de COVID-19 soient strictement suivies. La lutte contre la pandémie, et en particulier la protection des groupes à risque, doit être une tâche commune de toute la société: le COVID-19 n'est pas un problème individuel propre à certaines personnes particulièrement vulnérables.

AGILE.CH est parfaitement consciente que le prolongement des mesures de protection imposé à toute la population en raison de l'évolution de la pandémie, et pas uniquement en Suisse, a des conséquences sociales et économiques manifestes, et plus particulièrement sur la vie des personnes en situation de handicap déjà confrontées à de nombreuses entraves à leur liberté en temps normal. AGILE.CH lance un appel à la solidarité, à la patience et au respect de l'ensemble des mesures de protection décidées par les autorités fédérales et cantonales. Alors que la campagne de vaccination commence à porter ses fruits, AGILE.CH demande instamment à l'ensemble de la population de s'armer de patience, pour que l'on sorte ensemble de cette crise.

AGILE.CH dénonce fermement les personnes qui remettent en question la gravité de la situation et s'opposent de manière inappropriée, agressive ou violente aux mesures de lutte mises en place contre la pandémie. La situation actuelle représente un défi important pour de nombreuses personnes et AGILE.CH se distancie de manière claire et déterminée des déclarations des personnes qui remettent en cause l'existence de la pandémie, diffusent des informations erronées pour minimiser sa gravité ou s'opposent ouvertement aux mesures de protection.

2. Assistance et soutien aux personnes en situation de handicap

Durant la crise du coronavirus, il s'agit de maintenir les distances pour éviter de nouvelles contaminations. Les personnes aveugles et malvoyantes doivent cependant pouvoir compter sur des tiers pour évaluer cette distance, elles-mêmes n'étant pas à même de le faire.

Le respect des règles de distanciation ne doit pas priver les personnes atteintes d'un handicap visuel de l'assistance de tiers pour des petites tâches de la vie quotidienne, comme par exemple, traverser une rue ou faire des courses. AGILE.CH appelle à continuer d'apporter une aide spontanée aux personnes en situation de handicap, en portant un masque².

Pour permettre aux personnes malvoyantes d'utiliser les transports publics pendant la pandémie sans complications supplémentaires, les entreprises de transport doivent leur permettre de continuer à utiliser la porte avant des véhicules. C'est en effet le seul moyen pour elles de trouver rapidement la porte et, si nécessaire, de demander au chauffeur/chauffeuse la direction du trajet.

Les mesures actuelles signifient que les personnes en situation de handicap ont besoin de davantage d'assistance. En effet, les mesures d'hygiène prennent du temps: se laver les mains, mettre le masque, se laver les mains, enlever et jeter le masque, se laver les mains, désinfecter les surfaces, lessives répétées et demandant plus de soin durant les périodes de quarantaine et d'isolement. En raison de l'absence ou de la diminution des contacts sociaux, les personnes avec handicap ont moins d'aide informelle sur laquelle elles peuvent compter et les personnes particulièrement vulnérables ne peuvent plus faire leurs courses seules hors de leur domicile.

² Pour plus d'informations à ce sujet, voir le [communiqué de presse de l'Union centrale suisse pour le bien des aveugles du 16 novembre 2020](#).

Elles ont donc besoin de plus d'aide, ce qui représente des coûts supplémentaires qui doivent être pris en charge par les organismes de financement.

3. Des informations accessibles et exploitables pour toutes et tous

Dans les situations exceptionnelles et de crise en particulier, il est extrêmement important que tout le monde puisse être informé sans délai. L'information permet une orientation en cas de doute et une diminution du risque individuel en adaptant son propre comportement. Il est donc essentiel que les informations et les recommandations relatives à la crise sanitaire soient accessibles aux personnes avec handicap. AGILE.CH salue le fait que les informations sur la pandémie soient disponibles au niveau fédéral en langage simplifié (FALC) et en langue des signes, et que les conférences de presse soient traduites et sous-titrées en langue des signes. AGILE.CH invite également les cantons, dans le cadre de leurs compétences fédérales, à rendre sans délai leurs informations liées à la lutte contre la pandémie accessibles aux personnes en situation de handicap, avec des traductions en langue des signes et en langage simplifié.

Les instructions de l'OFSP relatives aux mesures d'isolement et de quarantaine sont complètement déconnectées de la réalité de la vie des personnes en situation de handicap qui emploient des assistant.e.s. Il existe de nombreuses personnes handicapées qui ne survivraient pas une journée sans assistance. Il leur est impossible de «juste» s'isoler dans une chambre, comme le prescrit l'OFSP. En outre, ces personnes entretiennent des relations de travail avec leur personnel assistant. Elles ne peuvent donc pas les enfermer avec elles en quarantaine ou en isolement. Ils/elles ne font pas partie de leur ménage. Le fonctionnement de la quarantaine et de l'isolement pour les personnes en situation de handicap employant des assistant.e.s n'est même pas reconnu par les traceurs de contacts. Cela doit changer. Les personnes avec handicap ont également le droit de bénéficier d'instructions spécialisées.

4. Pas de discriminations d'accès aux ressources médicales

Durant la pandémie, des questions ont été et continuent d'être soulevées concernant l'accessibilité aux soins médicaux et sur l'affectation des ressources médicales insuffisantes. Comment distribuer les masques, les lits de soins intensifs et les vaccins lorsque la demande dépasse l'offre?

Les [directives de triage](#) de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM) indiquent comment procéder lorsque deux patient.e.s gravement atteint.e.s par le COVID-19 ont besoin d'un traitement en soins intensifs, mais qu'un seul lit est disponible. Se basant sur les expériences acquises lors de la première vague de COVID-19, l'ASSM a publié une version actualisée des directives de triage le 4 novembre dernier. Cette actualisation consiste à utiliser l'échelle de fragilité pour procéder au triage. Celle-ci définit la dépendance à l'égard de l'aide de tiers comme critère important pour déterminer le degré de fragilité. Or, de nombreuses personnes en situation de handicap sont dépendantes de l'aide de tiers. Il serait discriminatoire et opposé au droit international et constitutionnel de leur refuser un traitement en soins intensifs en cas de ressources restreintes. AGILE.CH et Inclusion Handicap se sont engagées avec succès contre la discrimination des personnes en situation de handicap dans le cadre du triage³. L'ASSM a

³ [Pas de discrimination dans l'accès aux traitements de soins intensifs](#)

publié une nouvelle version des directives de triage à la mi-décembre 2020, dans lesquelles l'utilisation de l'échelle de fragilité est explicitement exclue pour les personnes en situation de handicap.

Durant la première phase de la pandémie, AGILE.CH s'était engagée à faire en sorte que les personnes handicapées qui emploient du personnel assistant dans le cadre de la contribution d'assistance de l'AI reçoivent des masques et autre matériel de protection. Les prestations d'assistance impliquent une grande proximité physique. Les personnes en situation de handicap dépendent donc du matériel de protection pour leurs assistant.e.s salarié.e.s et pour elles-mêmes; elles ont en outre le devoir, en tant qu'employeuses et employeurs, de protéger leurs employé.e.s et doivent dans les situations de crise, être approvisionnées au même titre que les autres services de santé (par exemple, les soins à domicile). À ce jour, les coûts du matériel de protection ne sont couverts par aucun organisme de financement. Cette situation est particulièrement problématique pour les personnes employant du personnel assistant.

5. Pour une vaccination prioritaire et accessible

Le 19 décembre 2020, Swissmedic, l'autorité en matière de produits thérapeutiques, a autorisé la commercialisation du premier vaccin anti COVID-19⁴. AGILE.CH se réjouit que cette autorisation ait été accordée dans le cadre d'une procédure ordinaire et non d'une autorisation d'urgence. Une évaluation approfondie du vaccin étant essentielle afin d'exclure autant que possible tout impact négatif sur la santé.

Entre-temps, tous les cantons ont commencé à vacciner les personnes en situation de handicap. Toutefois, l'accès sans barrière, tant pour l'inscription à la vaccination que pour atteindre les centres de vaccination et les autres prestataires de services de vaccination, est insuffisant, voire inexistant. Par exemple, les sites Internet d'enregistrement des vaccinations ne sont souvent pas accessibles, en particulier pour les personnes vivant avec un handicap visuel ou cognitif. Cette situation peut aussi toucher les personnes âgées. En outre, les lieux de vaccination sont ne sont pas totalement dépourvus d'obstacles : escaliers, attente à l'extérieur par tous les temps, absence de système d'information et d'orientation pour les personnes avec handicap visuel, absence d'informations en langage simplifié. Nous demandons à la Confédération et aux cantons d'établir des normes et des directives minimales contraignantes en matière d'accessibilité et de contrôler leur application, afin de se conformer à [l'art. 9, al. 2, let. a](#) de la CDPH et de garantir l'égalité d'accès.

La stratégie vaccinale⁵ définit les groupes de personnes prioritaires. La priorité est donnée aux groupes de personnes vulnérables, suivis par le personnel de santé et les personnes vivant en ménage avec des personnes vulnérables. Pour diverses raisons, les personnes handicapées sont particulièrement exposées au risque de contracter le coronavirus. Bon nombre d'entre elles font partie de groupes à risque. Elles dépendent d'une aide régulière de tiers, ce qui implique souvent une grande proximité physique. Certaines personnes handicapées vivent en institution et ont de ce fait particulièrement besoin d'une protection vaccinale. C'est pourquoi AGILE.CH estime important que les personnes handicapées, leurs proches et leur personnel assistant soient vacciné.e.s rapidement.

⁴ [Communiqué de presse de la Confédération du 19.12.2020](#)

⁵ [Stratégie vaccinale contre le COVID-19 : les personnes vulnérables doivent être vaccinées en premier \(admin.ch\)](#)

Les enfants ne peuvent actuellement pas être vaccinés, car selon l'OFSP, ils ne font pas partie des personnes particulièrement vulnérables. Ainsi, les parents et assistant.e.s d'enfants en situation de handicap ne peuvent pas bénéficier d'une vaccination prioritaire. Or, selon l'association pédiatrie suisse, les enfants et adolescents avec une maladie préexistante encourent, dans le cadre de leurs problèmes de santé⁶, un risque 2 à 3 fois plus élevé d'être hospitalisés suite à une affection aiguë COVID-19⁷. AGILE.CH demande que les personnes qui s'occupent d'enfants avec handicap puissent aussi être vaccinées prioritairement.

6. Pas de verrouillage des institutions

Pour préserver la santé des personnes vivant en institutions pour personnes handicapées, il faut garantir la meilleure protection possible contre le virus d'une part, tout en les protégeant contre l'isolement induit par les restrictions sévères de contact d'autre part. Les institutions sont tenues d'adapter en permanence leurs plans de protection aux nouvelles exigences. AGILE.CH demande que les mesures prises dans le secteur des institutions correspondent à celles prises dans tous les autres domaines de la vie et du travail.

7. Un oui clair à l'obligation de port du masque sauf exceptions

AGILE.CH salue l'obligation générale de porter un masque dans l'espace public. Les masques protègent les personnes vulnérables d'une contamination, mais aussi celles qui ne peuvent pas porter de masque pour raisons de santé, ou dont le masque limite la communication. C'est le cas des personnes avec déficience auditive. Les personnes à même de présenter un certificat médical les exemptant de porter un masque ne doivent en aucun cas être expulsées des commerces, des restaurants ou des trains. AGILE.CH demande aux personnes concernées de toujours avoir sur elles leur certificat médical afin de le présenter sur demande. Les masques spéciaux de pro audito⁸ permettent aux personnes malentendantes de visibiliser cette exception.

Pour permettre aux personnes avec déficience auditive de communiquer en dépit de l'obligation de porter un masque, l'interprétariat en langue des signes et la retranscription doivent être utilisés partout de manière cohérente. À défaut, et si les règles de distanciation peuvent être respectées, le masque peut être enlevé pour communiquer oralement, afin que les personnes malentendantes et sourdes puissent lire sur les lèvres et interpréter les mimiques. Le papier et les stylos, ainsi que les applications de texte sur smartphone sont de bons moyens d'aide à la communication entre personnes entendantes et malentendantes⁹. Entre-temps, il est possible de commander des masques transparents auprès de l'association pro audito schweiz, par exemple. Nous espérons qu'à l'avenir la Confédération poursuive ses efforts pour que des masques transparents soient toujours disponibles.

⁶ Voir : [19h30 - Certains enfants peuvent développer une forme sévère du Covid-19 appelée "syndrome inflammatoire multisystémique". - Play RTS](#)

⁷ Voir l'article de [pédiatrie suisse](#)

⁸ Voir l'[article \(en allemand uniquement\) en relation sur le site Internet de pro audito Suisse, ONG indépendante pour les malentendants \(pro-audito.ch\)](#)

⁹ Voir [communiqué de presse du 3 novembre 2020 de la FSS, de pro audito et de la BFSUG](#)

8. La santé psychique en dépit de la pandémie

La pandémie de coronavirus figure en tête des préoccupations des Suisses, voir le [baromètre des préoccupations 2020](#). Les restrictions dans les contacts sociaux, la menace du chômage, les soucis économiques, les perspectives floues, la crainte d'une contamination au COVID-19 affectent presque toutes les citoyennes et tous les citoyens. Le risque d'isolement est particulièrement élevé pour les personnes qui ne peuvent pas travailler pour des raisons de santé notamment, car de nombreux lieux de rencontre tels que les institutions de formation et les centres de loisirs ont été fermés. AGILE.CH appelle donc à des mesures concrètes pour favoriser la santé psychique de la population pendant la pandémie, et lui permettre d'y faire face.

La pandémie touche particulièrement durement les personnes qui vivent avec des maladies psychiques telles que dépression, trouble de personnalité paranoïaque ou troubles anxieux. Les pédopsychiatres signalent également une forte augmentation de crises graves chez les enfants et les adolescents¹⁰. Les soins psychiatriques/psychothérapeutiques sont particulièrement importants pour les enfants et les adultes en cette période de crise. La diminution et la suspension de l'offre ambulatoire en raison de la forte demande a pour conséquence une prise en charge insuffisante des patient.e.s atteint.e.s de maladie psychiques, en particulier de celles et ceux en situation de handicap psychique. Ces personnes risquent de devoir être hospitalisées, faute d'offre ambulatoire. AGILE.CH demande que même en temps de crise, les soins ambulatoires aient la priorité sur les soins stationnaires.

De nombreuses patientes et de nombreux patients renoncent pendant cette période à un soutien thérapeutique pourtant urgent et indispensable, craignant les séances en présentiel en raison de la pandémie. AGILE.CH demande que la couverture des coûts des traitements psychiatriques à distance soit garantie jusqu'à ce que l'accès aux thérapies en présentiel soit à nouveau possible.

9. Pas de discrimination sur le lieu de travail

Les contaminations au COVID-19 se produisent également sur le lieu de travail. Lorsque les gens sont rassemblés sur un même lieu, elles ne peuvent être complètement évitées. Le danger peut cependant être réduit par une application cohérente de plans de protection, même dans des petites structures. Les salariés et salariées appartenant à des groupes à risque ainsi que leurs proches doivent pouvoir effectuer du télétravail dans la mesure du possible. Les employeurs sont tenus, conformément à [l'art. 6 de la Loi sur le travail](#), de protéger leur santé. AGILE.CH est convaincue qu'une sensibilisation et une information régulières des employeuses et employeurs sur les mesures de protection spécifiques contre le coronavirus contribuent à leur application cohérente.

Les personnes vulnérables face au COVID-19 – dont de nombreuses personnes en situation de handicap – doivent être protégées contre tout licenciement pendant la pandémie en raison de leur appartenance à un groupe à risque. AGILE.CH ne comprend pas la suppression des dispositions de [l'art 10c](#), visant à protéger les salarié.e.s vulnérables dans l'Ordonnance 2 COVID-19 à la mi-juin 2020. AGILE.CH rappelle que selon [l'art. 27 de la CDPH](#), les personnes en situation de handicap ont droit sur une base d'égalité à des conditions de travail justes,

¹⁰Voir par exemple [Avec le Covid-19, les consultations en pédopsychiatrie bondissent de 40%](#), RTS, 12 novembre 2020.

favorables, sûres et saines, et que la réintégration des personnes ayant des problèmes de santé est beaucoup plus coûteuse que leur maintien en emploi.

10. Pour une solidarité internationale

AGILE.CH tient aussi à exprimer sa solidarité avec les personnes en situation du handicap dans le monde, et plus particulièrement dans les régions les plus pauvres. AGILE.CH demande que les personnes en situation de handicap, où qu'elles vivent, ne soient pas laissées pour compte dans cette pandémie, elles et leurs proches étant particulièrement exposés.

Selon l'organisation de développement [cbm](#), avec laquelle AGILE.CH collabore, «les régions pauvres subissent encore des confinements qui se répètent. Le nombre de personnes infectées par le coronavirus augmente. Et les données manquent pour déterminer combien de personnes vivant dans les bidonvilles et les campagnes sont malades ou mortes à cause de cette pandémie. Déjà fragiles, les systèmes de santé sont souvent dépassés et leur personnel souvent lui-même contaminé et en quarantaine. À ce jour, les conséquences économiques sont désastreuses: à cause des confinements, un grand nombre de personnes ont perdu toute possibilité de revenu, ce qui les a plongés dans une plus grande misère encore. [...] Dans la crise actuelle du coronavirus, leur situation s'est aggravée à bien des égards: on leur refuse souvent l'accès à l'information sur les mesures de protection ou d'urgence, ainsi que l'accès aux services de santé.»

C'est pourquoi, AGILE.CH soutient la pétition «[Pour un accès aux traitements ici et ailleurs](#) » lancée par [Amnesty International Suisse](#) et [Public Eye](#). En effet, l'accès aux soins de santé est un droit humain. L'accès aux médicaments et aux vaccins doit être garanti en tout temps et partout, en particulier lors d'une crise sanitaire mondiale comme celle due au coronavirus. Or c'est loin d'être le cas. De très nombreux pays n'ont toujours pas accès aux vaccins, traitements et tests de dépistage. Le Conseil fédéral doit faire passer le droit aux soins de santé avant les intérêts de l'industrie pharmaceutique et immédiatement s'engager pour une lutte solidaire contre la pandémie.